

COMMUNE D'AIGNE

ARRÊTÉ DE CIRCULATION N° 36 du 4 mai 2026

LA MAIRE DE LA COMMUNE D'AIGNE

Objet : Aménagement de trottoirs rue de la Verrerie

Vu la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route;

Vu l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974 sur la signalisation routière;

Vu la demande en date du 20 avril 2026 de l'entreprise Eurovia Atlantique Le Mans - 20 rue Georges Auric - 72000 LE MANS visant à réaliser l'aménagement de la rue de la Verrerie;

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et du personnel de chantier, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Du **lundi 11 au mercredi 20 mai 2026** hors intempéries et aléas de chantier

- La route sera barrée et la circulation interdite :

✓ Rue de la Verrerie

Et ce en totalité

- Le stationnement sera strictement interdit dans l'emprise des travaux.

Toutes dispositions seront prises pour faciliter l'accès aux riverains ainsi qu'aux services de secours.

Un accès piéton sera maintenu.

ARTICLE 2 : Durant la période définie à l'article 1^{er}, une déviation sera mise en place comme suit :

Pour les usagers venant d'Aigné et se dirigeant vers la Chapelle Saint Fray

✓ RD n°304 - route de Sillé le Guillaume

✓ RD n°82- direction La Chapelle Saint Fray

Et inversement

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire de chantier sera fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise HRC.

Le présent arrêté sera affiché sur le chantier.

ARTICLE 4 : La présente décision sera publiée au registre des décisions de la Commune.

ARTICLE 5 :

- Mme la Maire

- M le Commandant du Groupement de Gendarmerie



- M. le Commandant de la C.R.S. 10
- sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Président de Le Mans Métropole,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- M. le Directeur de l'entreprise HRC,

Fait à Aigné, le 4 mai 2026

Le Maire-Adjoint
Philippe BODEREAU

